

Les paradis fiscaux préparent l'enfer social...

Nous sommes peu nombreux à voir arriver avec joie l'enveloppe du SPF Finances dans notre boîte aux lettres chaque année (à moins que nos revenus ne nous donnent droit à un remboursement !). Nous avons la désagréable sensation de nous faire « plumer », de « remplir les poches de l'Etat ». Cette impression est renforcée par le discours ambiant qui met en avant la « rage taxatoire » et considère chaque diminution d'impôts comme un progrès. Or, nous devrions nous inquiéter quand les impôts diminuent. Car ce sont aussi les services publics qui y perdent des plumes.

La fiscalité est en effet l'outil qui permet de financer une série de biens et services collectifs sans lesquels une grande partie de la population tomberait dans la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les impôts (ou bien nommées « contributions ») servent à financer les soins de santé, l'enseignement, les allocations familiales, l'assurance-chômage (et qui peut dire, de nos jours, qu'il est à l'abri d'un licenciement ?), les pensions, la culture, les transports publics, le réseau routier, ... Selon les normes européennes, sans la sécurité sociale, quelque 40% des Wallons vivraient sous le seuil de pauvreté... Nous devrions donc nous réjouir de contribuer à notre propre bien-être, à celui de nos proches et de nos concitoyens en payant chaque année nos contributions.

Et pourtant... la fraude fiscale est en Belgique un sport national, dit-on. Parfois sans intention de mal faire, juste pour « protéger » de petites ou grosses économies, parfois pour s'enrichir sciemment aux dépens de la collectivité, trop nombreux sont les Belges qui placent leur patrimoine financier au Luxembourg, en Suisse ou plus loin encore, dans des paradis fiscaux. Le citoyen qui place ses économies au Luxembourg n'est pas toujours conscient qu'il participe ainsi – ne fût-ce que symboliquement, quand les sommes sont modestes - au détricotage d'un système social qui permettrait à ses enfants et petits-enfants de vivre dans des conditions dignes.

Paradis fiscaux : des sommes astronomiques

A l'échelle mondiale, cette évasion fiscale prend des proportions impressionnantes : si les avoirs placés par les contribuables fortunés (sans tenir compte de l'évasion fiscale perpétrée par les sociétés transnationales) dans des paradis fiscaux étaient placés et taxés dans leurs pays respectifs, le complément de recettes fiscales atteindrait en tout environ 255 milliards de dollars américains. Ce montant met en lumière l'importance de la lutte contre les paradis fiscaux pour donner aux Etats les moyens d'assurer leur mission, à savoir garantir le bien-être et le respect des droits de leurs citoyens, de la petite enfance à la retraite. On peut évidemment choisir la solution individuelle : la fortune placée à l'abri de l'impôt reviendra ensuite (le plus discrètement possible) à la descendance qui se trouvera ainsi à l'abri du besoin. C'est faire peu de cas du fondement de nos démocraties, à savoir une solidarité organisée entre les citoyens et entre les générations.

Cette solidarité a pourtant permis l'accès à une vie digne pour le plus grand nombre et le développement économique de nos pays. Cette mentalité qui veut que l'Etat ne puisse pas toucher à ce que j'ai gagné par mon travail et mon mérite est dans l'air des temps néolibéraux que nous vivons. C'est une façon de voir qui occulte le rôle de la collectivité dans la réussite individuelle. « *Comme enseignant universitaire, écrit Paul Löwenthal¹, aller travailler dans le tiers monde m'aurait coûté jusqu'à 80% de mon salaire.(...) Ma pension, n'en parlons pas : dans bien des pays, je n'en aurais pas eu. Ai-je, moi, mérité celle que les lois et les accords syndicaux me valent ici ? Est-ce moi qui ai mérité les services publics qui me sont (provisoirement encore) offerts ? Est-ce moi qui ai mérité l'enseignement de qualité dont j'ai bénéficié ? (...) Notre travail seul, nos mérites personnels, ne rendent compte que d'une fraction de ce dont nous jouissons. Le reste, qui est essentiel, nous vient de la collectivité, celle d'hier et celle d'aujourd'hui* ».

Plutôt qu'une corvée, payer des impôts apparaît alors comme un privilège, celui de vivre dans une société où ne règne pas la loi du plus fort, où les plus fragiles ne sont pas condamnés à disparaître par une sorte de sélection « naturelle », dans une société civilisée, en fin de compte.

La justice fiscale est importante, donc, pour le bien-être individuel des citoyens : imaginons que nous devons payer la totalité de nos soins de santé, le salaire des professeurs de nos enfants, une police privée pour nous protéger... Mais la justice fiscale est également importante pour le bien-être collectif, pour la prospérité d'une société. L'argent récolté par l'impôt donne en effet à l'Etat les moyens de mettre en place et d'entretenir une infrastructure physique et sociale propice à l'activité économique : réseaux routier et ferroviaire, distribution d'eau et d'énergie, administration, etc. Or, les entreprises sont de plus en plus nombreuses – en particulier les sociétés multinationales – à exporter leurs bénéfices vers des lieux fiscalement plus favorables. Elles profitent donc de l'infrastructure qui leur est offerte, voire d'aides publiques ou de régimes fiscaux favorables, mais elle ne réinjectent pas les bénéfices réalisés dans l'économie du pays. De plus, elles n'hésitent pas à licencier massivement « pour convenance boursière » ou pour délocaliser leurs activités vers des pays où les coûts salariaux seront plus légers.

Le citoyen qui paie ses impôts est en droit d'exiger que la fiscalité mette chacun à contribution proportionnellement à ses revenus, qu'ils proviennent du travail salarié, de l'activité d'une entreprise ou du patrimoine immobilier ou financier. Or, depuis un quart de siècle, on assiste à une tendance de fond en matière fiscale : les revenus du travail sont de plus en plus taxés, ceux du capital le sont de moins en moins. La TVA, quant à elle, a tendance à augmenter. Cette taxe, qui touche tous les produits, y compris ceux de consommation courante, est particulièrement inéquitable : les ménages à revenus modestes consacrent proportionnellement une plus grande partie de leur salaire à ces biens de consommation et donc au paiement de cette taxe. Les détenteurs de grosses fortunes, par contre, consacrent une faible part de leurs revenus à ces biens indispensables et sont, du reste, moins taxés (puisque le capital est imposé plus faiblement que le travail). Pour peu qu'ils déclarent leur fortune, car ils sont de plus en plus nombreux à recourir aux paradis fiscaux, et paient donc encore moins – voire plus du tout – d'impôts.

Argent sale

Les paradis fiscaux, en plus de priver les Etats (et, en définitive, les citoyens) de ressources

¹ Dans « Dimanche », n°33, 11 septembre 2005, p.2

importantes, sont le lieu de passage et de refuge pour l'argent sale : celui de la drogue, celui de la grande criminalité, celui du terrorisme. « Profitant des paradis fiscaux, du secret bancaire et de l'opacité des sociétés de clearing notamment, le terrorisme international s'autofinance par la spéculation sur les marchés financiers, voire par des délits d'initiés en anticipant la chute des valeurs que provoqueront les futurs attentats. »² Après les attentats du 11 septembre 2001, M. George Bush a fait mine de s'en soucier, déclarant publiquement qu'il fallait lutter contre les paradis fiscaux, mais s'opposant dans les faits à toute mesure concrète allant dans ce sens. Il faut dire que les intérêts des multinationales et de quelques individus fortunés américains sont en jeu...

Pour une fiscalité plus juste

Quelles seraient les mesures à prendre pour une fiscalité et donc une répartition des richesses plus équitable ? Au niveau international, tout d'abord, la suppression des paradis fiscaux est, nous l'avons vu, fondamentale. La volonté politique fait malheureusement défaut à cet égard, et le combat risque d'être encore long. Une taxe (de type « Tobin/Spahn) sur les transactions financières permettrait, outre d'imposer des revenus faramineux qui ne jouent aucun rôle constructif (comme la création d'emplois) dans l'économie réelle, de progresser vers la transparence des marchés financiers.

Au niveau belge, un gros effort de transparence est également souhaitable. Les salaires, les revenus de remplacement ainsi que les revenus et le patrimoine immobiliers sont répertoriés par l'Etat. Par contre, il n'existe pas de cadastre des patrimoines financiers, des fortunes. Or, ce patrimoine financier (dont plus de la moitié est détenu par à peine 10% des ménages !) représente plus de trois fois le Produit intérieur brut de la Belgique. Il en résulte un déséquilibre dans la participation du patrimoine financier au budget public. En 2003, la contribution des salariés, des allocataires sociaux et des revenus immobiliers s'élevait à 43,28% des recettes fiscales. Les taxes sur la consommation y contribuaient pour 38,25%. Par contre, la contribution des revenus financiers (précompte mobilier) ne représentait que 2,89% des recettes fiscales totales. Techniquement, ce cadastre des fortunes est possible ; le réaliser n'est qu'une question de volonté politique. On le voit, il ne s'agit pas de taxer plus, ni de s'immiscer dans la vie privée des citoyens. Il s'agit que chacun contribue vraiment en fonction de ses revenus, de tous ses revenus.

Le chantier de la fiscalité est peut-être techniquement complexe, mais il constitue un terrain fondamental dans la lutte contre la pauvreté. Car il n'y aura pas de justice sociale sans justice fiscale.

Isabelle Franck
Vivre Ensemble Education

² « Comment lutter efficacement et durablement contre le terrorisme ? 10 recommandations à destination de l'Union européenne », GRIP, 2003 (<http://www.grip.org/bdg/g1863.html>)